

GRAND CONSEIL

INSCRIPTIONS

Sont ouvertes, au secrétariat général du Grand Conseil, des inscriptions pour:

- E 1858** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal des mineurs (entrée en fonction immédiate);
- E 1870** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal civil, en remplacement de Mme Diane Schasca, démissionnaire (entrée en fonction immédiate);
- E 1871** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal tutélaire et Justice de paix, en remplacement de Mme Hanna Kala, élue juge suppléant au Tribunal civil (entrée en fonction immédiate);
- E 1872** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal tutélaire et Justice de paix, en remplacement de Mme Claudine Nebel, qui a atteint la limite d'âge (entrée en fonction: 1er août 2011);
- E 1903** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal civil, en remplacement de Mme Hanna Kala, élue juge au Tribunal civil (entrée en fonction immédiate);
- E 1917** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal pénal (entrée en fonction immédiate);
- E 1918** Election d'une ou d'un juge suppléant au Tribunal tutélaire et Justice de paix, en remplacement de Mme Isabelle Uehlinger, élue juge au Tribunal tutélaire et Justice de paix (entrée en fonction: 1er août 2011);
- E 1919** Election d'une ou d'un procureur, en remplacement de Mme Françoise Saillen Agad, élue juge au Tribunal pénal (entrée en fonction: 15 septembre 2011).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

- Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:
- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
 - une copie du brevet d'avocat;
 - tout document attestant posséder 3 ans au moins de pratique professionnelle utile au poste, stage d'avocat non compris;
 - un certificat de bonne vie et mœurs;
 - une attestation de l'office des poursuites et faillites;
 - une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

- E 1874** Election d'une ou d'un juge assesseur expert-réviseur à l'autorité de surveillance de la Cour de justice, en remplacement de M. Denis Mathy, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

- Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:
- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
 - un certificat de bonne vie et mœurs;
 - une attestation de l'office des poursuites et faillites;
 - une copie du document attestant de la formation spécifique;
 - une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

- E 1894** Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal administratif de première instance, spécialisé en matière de construction, d'urbanisme et d'hygiène publique pour statuer en matière de constructions (pris en dehors de l'administration), en remplacement de M. Christian Pirker, élu juge suppléant au Tribunal civil (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107,

al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- un document attestant d'une spécialisation en matière de construction, d'urbanisme et d'hygiène publique;
- une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

- E 1895** Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal administratif de première instance, pour les causes relevant de l'application de la LDTR, représentant les organisations de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement (les membres de l'administration sont incompatibles), en remplacement de M. Alain Maunoir, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- un document attestant que le candidat représente une organisation de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement;
- une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

- E 1906** Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal administratif de première instance, de formation juridique pour statuer en matière de police des étrangers (pris en dehors de l'administration), en remplacement de M. Romain Jordan, élu juge suppléant au Tribunal administratif de première instance (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- un document attestant d'une formation juridique;
- une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

INSCRIPTION

Il est ouvert, au secrétariat général du Grand Conseil, une inscription pour:

- E 1908** Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal administratif de première instance, spécialisé dans les affaires fiscales pour statuer en matière fiscale (pris en dehors de l'administration), en remplacement de Mme Elisabeth Gabus-Thorens, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- un document attestant d'une spécialisation en matière fiscale;
- une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

INSCRIPTIONS

Sont ouvertes, au secrétariat général du Grand Conseil, des inscriptions pour:

- E 1914** Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, représentant des milieux immobiliers, en remplacement de Mme Laure Peyrot Stucki, démissionnaire (entrée en fonction: 1er juillet 2011);
- E 1915** Election d'une ou d'un juge assesseur au Tribunal des baux et loyers, représentant les locataires, en remplacement de Mme Yasmine Menetrey, démissionnaire (entrée en fonction immédiate).

Les candidatures doivent être accompagnées d'un curriculum vitae (art. 107, al. 1, de la loi portant règlement du Grand Conseil LRGC, B 1 01).

Les candidats au pouvoir judiciaire, non membres de ce pouvoir, doivent joindre en plus à leur candidature:

- une attestation de droits civiques (indiquant l'exercice des droits politiques et la domiciliation dans le canton de Genève);
- un certificat de bonne vie et mœurs;
- une attestation de l'office des poursuites et faillites;
- une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05).

La candidature et les documents nécessaires doivent être déposés au secrétariat général du Grand Conseil au plus tard **mercredi 15 juin 2011 à midi** (clôture de l'inscription).

Cette élection figurera à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil des **23 et 24 juin 2011**.

Le président du Grand Conseil:
Renaud GAUTIER.

SOMMAIRE

GRAND CONSEIL	2
CHANCELLERIE	2-3
DSPE	3
DSE	4
DARES	4
DCTI	5 à 17
POUVOIR JUDICIAIRE	17-18
POURSUITES ET FAILLITES	19
DÉCÈS	19
REGISTRE DU COMMERCE	20 à 24
VENTES, AUTORISATIONS ET REQUÊTES	21 à 24
REMISES DE COMMERCE	24

CHANCELLERIE

LANCEMENT D'UN RÉFÉRENDUM (*)

Le comité référendaire contre la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (horaire scolaire) du 26 mai 2011 (10744) a informé le Conseil d'Etat du lancement du référendum.

(*) Echéance du délai de récolte des signatures: lundi 18 juillet 2011.

NON-ABOUTISSEMENT D'UNE INITIATIVE

La chancellerie d'Etat constate qu'à l'expiration du délai imparti pour la récolte des signatures à l'appui de l'initiative populaire intitulée «Pour une note de comportement à l'école obligatoire» le comité d'initiative n'a pas déposé de formules de signatures auprès du service des votations et élections.

Le lancement de cette initiative a été annoncé dans la Feuille d'avis officielle du vendredi 28 janvier 2011, l'échéance du délai de récolte des signatures a expiré le lundi 30 mai 2011.

ARRÊTÉ

abrogeant le plan localisé de quartier No 28477-136, à l'exception des degrés de sensibilité au bruit DS-OPB, adopté par le Conseil d'Etat le 27 juillet 1994, situé 4-12, avenue Krieg entre la route de Malagnou et la rue Michel-Chauvet, sur le territoire de la Ville de Genève, section Eaux-Vives

Du 8 juin 2011

LE CONSEIL D'ÉTAT
vu le projet d'abrogation du plan localisé de quartier No 28477-136, à l'exception des degrés de sensibilité au bruit DS-OPB, adopté par le Conseil d'Etat le 27 juillet 1994;
vu le préavis de la commission d'urbanisme, du 29 avril 2010;
vu l'enquête publique No 1698 ouverte du 18 août au 20 septembre 2010;
vu le préavis du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 18 janvier 2011;
vu la procédure d'opposition ouverte du 16 mars au 15 avril 2011;

vu les articles 1 et 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929,

Arrêté

- Le plan localisé de quartier No 28477-136 adopté par le Conseil d'Etat le 27 juillet 1994 est abrogé, à l'exception des degrés de sensibilité au bruit qu'il attribue aux parcelles comprises dans son périmètre, lesquels demeurent applicables.
- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative de la Cour de justice dans les 30 jours à compter de sa publication dans la Feuille d'avis officielle. Le recours ne peut être déclaré recevable qu'à l'égard des recourants ayant usé préalablement de la voie de l'opposition.
- Un exemplaire du plan No 28477-136, susvisé certifié conforme par la chancellerie d'Etat, est déposé en annexe aux actes du Conseil d'Etat.

Certifié conforme,
La chancellerie d'Etat:
Anja WYDEN GUELPA.

ARRÊTÉ

fixant la date de l'élection du Conseil municipal et des magistrats communaux à Corsier

Du 8 juin 2011

LE CONSEIL D'ÉTAT
vu les articles 147 à 153 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu les articles 19, 24, 103 à 106, 149 à 163 et 182 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
vu l'article 62, alinéa 1, lettre c, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985;
vu l'arrêt ATA/180/2011 de la chambre administrative de la Cour de justice annulant le scrutin du 13 mars 2011 relatif aux élections municipales dans la commune de Corsier, du 17 mars 2011;
vu l'arrêté du Conseil d'Etat reportant les élections municipales dans la commune de Corsier, du 23 mars 2011,

Arrêté

- La date de l'élection des conseillers municipaux à Corsier est fixée au dimanche 18 septembre 2011.

(Suite page suivante)